

Images de la diversité

CNC

Présentation du dispositif

- Le fonds Images de la diversité est géré conjointement par le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
- Est soutenue la création, la production et la diffusion d'oeuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédias et de jeux vidéo qui :
 - représentent l'ensemble des populations immigrées, issues de l'immigration et ultramarines qui composent la société française, et notamment celles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
 - représentent les réalités actuelles, l'histoire et la mémoire, en France, des populations immigrées ou issues de l'immigration, ainsi que des populations ultramarines et des quartiers prioritaires de la politique de la ville situés en territoire urbain,
 - concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée,
 - contribuent à la reconnaissance et à la valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers de la politique de la ville.
- Les aides attribuées ont vocation à couvrir toutes les étapes de création (écriture, développement, production) et de diffusion (distribution, édition DVD) des œuvres soutenues.
- Le Fonds Images de la diversité concerne les secteurs cinématographique, audiovisuel, multimédia et jeux vidéo ainsi que tous les genres : animation, documentaire, fiction, spectacle vivant et les formats suivants : unitaire, pilote, série, long métrage, court métrage, non linéaire.

Montant de l'aide

- L'aide du fonds Images de la diversité prend la forme d'une subvention assortie d'un achat de droits non-commerciaux pour le compte d'Images de la Culture.
- Les projets éligibles pourront bénéficier d'un maximum de 2 aides par an, chacune d'elles étant plafonnée à 50 000 €, dans la limite du montant de l'aide ou des aides sélective(s) initiale(s) accordée(s) et du respect de la limitation des aides publiques applicable.
- Pour les aides à l'écriture, la subvention intervient de manière forfaitaire :
 - 10 000 € pour les pilotes, une série audiovisuelle de 26 minutes, un unitaire audiovisuel de 52 minutes et les projets nouveaux médias,
 - 20 000 € pour un long métrage de cinéma, un unitaire audiovisuel de 90 minutes, ou une série audiovisuelle de 52 minutes.

Informations pratiques

- Le projet ne pourra être présenté à la Commission par le CNC qu'après chiffrage de l'aide initiale (sauf concernant l'avance sur recettes).
- Afin de permettre une instruction complémentaire par la Commission, une note spécifique d'intention devra être établie afin de faire apparaître les arguments ainsi que les réflexions qui motivent et animent les choix et les engagements en faveur de la diversité et de l'égalité des chances.

- Cette note d'intention servira de rapport qui sera rendu devant la Commission compétente chargée de donner un avis pour l'attribution de l'aide complémentaire.
 - L'aide « Images de la diversité » est instruite dans le cadre de la mise en place d'un fonds d'aide pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia géré par l'Acsé (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et le CNC. Une commission unique est chargée de donner un avis sur les demandes d'aides qui seront présentées respectivement par les deux organismes selon des critères propres.
 - Le dépôt des dossiers s'effectue tout au long de l'année. Les dossiers seront instruits par ordre de réception, chaque séance de la commission étant limitée en nombre de projets présentés par le CNC.
 - Un cumul des aides attribuées par le CNC et l'Acsé dans le cadre de la Commission sera possible dès lors que la demande en sera faite simultanément par la même personne morale, auprès des deux établissements.
 - L'aide complémentaire étant attribuée aux projets aidés par les commissions sélectives du CNC, le(s) demandeur(s) ainsi que l'objet de l'aide pourront différer de ceux de l'aide initiale.
 - Le CNC se réserve le droit de vérifier la conformité du projet avec la demande déposée, notamment au regard des objectifs poursuivis par la commission.
-
- Le dossier de demande devra comporter un dossier artistique et technique.
 - Le dossier administratif (en 1 exemplaire non relié) comprend les éléments suivants :
 - le formulaire de demande complété et signé (tous les auteurs et/ou réalisateurs ayant participé à la version déposée devront y être mentionnés),
 - le Relevé d'Identité Bancaire original (RIB de chéquier ou impression certifiée conforme par une agence bancaire) de l'auteur(s) et/ou réalisateur(s),
 - la photocopie d'une pièce d'identité recto / verso de chaque auteur(s) et/ou réalisateur(s),
 - la liste des oeuvres (ou l'oeuvre) éligible(s) ainsi que les justificatifs (Visa du CNC, lien vers diffusion numérique, contrat de distribution, festival, contrat de diffusion audiovisuelle/Internet,...),
 - l'accord de l'auteur de l'oeuvre de référence et/ou des ayants droit (contrat de cession des droits ou option), si le projet est adapté d'une oeuvre préexistante,
 - toute pièce justificative des financements publics et/ou privés, le cas échéant.
 - Le dossier artistique et technique général (en 1 exemplaire non relié) comprend les éléments suivants :
 - un pitch de 3 à 5 lignes,
 - un synopsis développé ou traitement,
 - une note d'intention de(s) (l') auteur(s) et/ou réalisateur(s) et de réalisation (le cas échéant) ; pour les projets d'animation, la note doit préciser le parti pris artistique lié à la narration et à l'élaboration graphique du projet ; pour les nouveaux médias, la note doit préciser les choix artistiques et les enjeux créatifs spécifiques au(x) support(s) choisi(s),
 - une note d'écriture, expliquant les axes d'écriture qu'il reste à travailler (il conviendra également de préciser dans cette note si l'auteur est déjà accompagné par un producteur),
 - une note de présentation générale du projet en lien avec le thème de la diversité (thème, situation, personnages, problématiques, ...) ; pour les séries audiovisuelles, joindre le concept en 1 page, en précisant également le format, la cible, la technique, le type de narration (bouclé, feuilletonnant, etc.) ; pour les nouveaux médias, la note doit préciser les principaux éléments artistiques du projet : concept, choix narratifs, dispositif interactif en adéquation avec le(s) support(s) choisi(s) et le(s) public(s) cible(s),
 - une note d'écriture, expliquant les axes d'écriture qu'il reste à travailler (il conviendra également de préciser dans cette note si l'auteur est déjà accompagné par un producteur),
 - tout élément artistique nécessaire au genre du projet ; pour l'animation, fournir les éléments graphiques ; pour les nouveaux médias, un dossier littéraire et graphique développant le concept, exposant les éléments d'écriture propres au genre du projet, la bible graphique pour l'animation, une description visuelle du dispositif interactif, et tout élément de scénarisation illustrant les principes de narration interactive,
 - éventuellement la liste des personnes qui vont collaborer à l'écriture du scénario (coauteurs ou

consultants),

- le curriculum vitae détaillé de(s) l'auteur(s) et/ou réalisateur(s) (mettre en évidence les oeuvres qui rendent éligible à l'aide à l'écriture),
 - un ou des lien(s) Vimeo ou équivalent avec le(s) code(s) d'accès d'oeuvre(s) précédente(s), rendant éligible le projet objet de la demande (attention : ne pas fournir de DVD),
 - tout élément artistique complémentaire jugé pertinent.
- Les éléments énumérés ci-dessus sont nécessaires à l'examen du dossier. A l'intérieur de ce cadre, la forme du projet que les demandeurs présenteront est laissée à leur libre appréciation.
- Une copie du dossier est également transmise par voie électronique au CNC diversite@cnc.fr. Le poids du courrier doit être inférieur à 6 Mo (pas de photo, ni d'image) et les fichiers transmis doivent être au format PDF de préférence.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Edition - Communication - Multimédia

Organisme

CNC

Centre National du Cinéma

- **Fonds Images de la diversité**
3 rue Boissière
75116 PARIS
Téléphone : 01 44 34 35 70
Télécopie : 01 44 34 34 97
Web : www.cnc.fr

Fichiers attachés

- [Dossier de demande d'aide du fonds Images de la diversité](#) (29/08/2016 - 74.9 Ko)

Source et références légales

Article 17 de la délibération 2016/CA/10 du 30/06/2016 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée.